L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 19 JANVIER 1852.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE. N° 43 RUE DE CHARTRES.

Journal Officiel de l'Etat, du Conseil-Général et du Conseil de la Première Municipalité.

NOUVELLE-ORLEANS LUNDI MATIN 19 JANVIER

DISCOURS DE M. ROBB.

[illegible] plus haut le remarquable discours [illegible] M. James Robb a prononcé au sein de [illegible] de l'Ouest en présentant une [illegible] au nom du comité des voies [illegible] c'est bon à méditer [illegible] les chemins de fer sont l'objet [illegible] la Louisiane [illegible] dans la voie [illegible]

LEGISLATURE.

[illegible] qui se réunit à Baton Rouge [illegible] la Louisiane. La majorité [illegible] deux Chambres sera sans [illegible] s'organiseront selon [illegible] la première séance. La [illegible] laborieuse, et si nos mandataires [illegible] des mesures d'utilité [illegible] l'opinion et les intérêts de [illegible] ne point perdre [illegible] la Louisiane est entre [illegible] la confiance que le [illegible] se montreront à la hauteur [illegible] correspondant de Baton Rouge tiendra [illegible] des travaux législatifs.

M. JOSHUA BALDWIN.

[illegible] M. Joshua Baldwin, ancien [illegible] L'honorable [illegible] Le maire, les membres des différens [illegible] de la ville, les autorités municipales et [illegible] nombre des citoyens les plus éminens [illegible] dans le cortège. Le corps a été inhumé au cimetière protestant.

TESTAMENT DE M. McDONOGH

[illegible] CONSULTES FRANÇAIS.

La validité du testament de M. McDonogh a été [illegible] à Paris, l'objet d'un Mémoire [illegible] les moyens développés [illegible] dans sa plaidoirie devant la [illegible] District en faveur de la ville de la Nouvelle Orléans. Les consultants soutiennent [illegible] avancés en faveur [illegible] du testament McDonogh.

Ce Mémoire remarquable sous tous les rapports [illegible] par cinq jurisconsultes, [illegible] comme les maîtres de la [illegible] civil moderne. Ce sont MM [illegible] Delisle, auteur d'un commentaire célèbre [illegible] donations et les testaments, Charles Giraud [illegible] Institut, l'un des hommes les plus savants [illegible] l'excellente histoire du droit romain; Duranton père, professeur à la faculté de droits de [illegible] auteur d'un cours de droits français, très estimé parmi nous, Marcadé, auteur des éléments du droit civil, ouvrage d'un mérite rare, et [illegible] acquiert chaque jour une juste influence devant nos tribunaux, et Delangle, ex-bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Paris. [illegible] un exemplaire de ce [illegible] nous [illegible] quelques extraits [illegible]

[illegible] M. [illegible] livrera [illegible] long sur cet [illegible] Nous pouvons donc exprimer [illegible] sous peu, des [illegible] qui ont été faites par [illegible]

[illegible] CHARITE. Il a été admis à l'hôpital de la charité dans le courant de la semaine [illegible] 233 malades et [illegible] 237 convalescens. [illegible] s'est élevé dans la même [illegible] celui des malades actuellement en traitement est de [illegible]

THEATRE D'ORLEANS. [illegible] La Favorite. [illegible] talent de Mme [illegible]

NOUVELLES D'EUROPE.

[illegible] la majorité de Louis Napoléon [illegible] obtenue en 1849. Sur [illegible] dans 68 départements [illegible] pour la négative. Le [illegible] soir, d'après une dépêche transmise à Londres, il avait été reçu [illegible] départements [illegible]

[illegible] les représentants que Louis Napoléon [illegible] prudent [illegible]

Le [illegible] décret relatif à la presse devait être [illegible] On pense que [illegible]

[illegible] Times de Londres qu'un [illegible] ministère aurait lieu dès que [illegible] serait connu, et que le [illegible] l'instruction publique serait proposé à M. de Montalembert. MM [illegible] Rouher, Fould et St Arnaud reste[illegible]

[illegible] Reims ayant été informée que [illegible] de Londres se disposaient à passer [illegible] en s'embarquant dans l'île de Jersey [illegible] ont été prises immédiatement [illegible] moment où ils mettraient le pied sur le sol de France.

Le [illegible] Débats a déclaré dans un de ses derniers numéros que, sans discuter l'origine du gouvernement, il approuverait honnêtement toutes les mesures que celui-ci adopterait pour assurer l'ordre et la prospérité publique.

ANGLETERRE. Le coup d'Etat a causé quelque [illegible] dans le cabinet anglais. On [illegible] Lord Palmerston s'en est retiré [illegible] Sur ce point les journaux de [illegible] mais ce qui est certain [illegible] l'usurpation de Louis Napoléon n'est [illegible] la décision prise par le noble [illegible]

Il a applaudi disent quelques feuilles, au coup d'Etat, tandis que les autres membres du [illegible] désapprouvaient cet acte du chef du pouvoir exécutif en France. Selon d'autres journaux c'est le contraire qui aurait eu lieu. Lord Palmerston aurait condamné le coup d'Etat qui aurait obtenu l'approbation au moins tacite de ses collègues. La vérité ne sera sue que quand le parlement se réunira de nouveau. Le successeur de Lord Palmerston est Lord Granville.

Congrès.

Séance du 8 janvier.

SENAT.—M. Clemens présente une pétition de M. [illegible] Scott Hayne priant le Congrès d'envoyer un navire en Espagne pour recevoir les Américains libérés par le gouvernement espagnol. Renvoi au comité d'affaires étrangères.

M. Berrien présente un bill pour enlever les [illegible] gênant la navigation de la rivière [illegible] et en améliorer le lit.

M. [illegible] présente la résolution en vertu de [illegible] Conseils de la ville de New York [illegible] terrain pour que le gouvernement [illegible] construise un Hôtel de Monnaies [illegible]

[illegible] relative à la mise en vigueur du [illegible] bord des bâtimens de la marine de guerre donne lieu à un long débat et [illegible] la séance est levée.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—*Présentation de Kossuth.* M. Carter présente Kossuth à la [illegible] et annonce sa présence au speaker [illegible] bienvenue à l'ancien gouverneur de la Hongrie, et l'invite à s'asseoir [illegible] remerciement dans les termes [illegible]

"Mon[illegible] c'est un fait remarquable dans l'histoire de l'humanité que, tandis qu'autrefois [illegible] hommes [illegible] législature de cette grande république [illegible] des honneurs publics à un [illegible] présente, qui n'a point de [illegible] favoriser [illegible] mais qui [illegible] juste. C'est là un éclatant [illegible] républicains. Monsieur, [illegible] au nom de mon pays, [illegible] Chambre des Représentants des Etats-Unis de l'honneur qu'elle me fait en me [illegible] cette cordiale bienvenue."

La séance est levée et les représentants se pressent autour de Kossuth à qui ils se font tous présenter individuellement.

Séance du 9 janvier.

SENAT.—On reçoit un message du Président, [illegible] Sénat discute jusqu'à la fin de la séance divers projets de loi.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—Plusieurs bills d'une nature locale sont discutés.

Le speaker soumet à la Chambre un message du Président des Etats-Unis renfermant une communication du secrétaire d'Etat en réponse à une résolution du 15 décembre par laquelle la Chambre demandait des renseignements sur ce qui se passait dans le territoire d'Utah. Parmi les documents transmis par M. Fillmore se trouvent les rapports que lui ont adressés les officiers des Etats-Unis qui ont dû quitter le territoire et dans lesquels ces derniers exposent les raisons qui leur ont fait prendre ce parti. Renvoi au comité des territoires.

M. WEBSTER ET LA HONGRIE.

La malle nous a apporté le discours que M. Webster a prononcé au dîner donné à Kossuth par les membres du Congrès. Ce discours aura du retentissement en Europe et surtout en Allemagne. Le cabinet de Vienne n'aura certes pas lieu de s'en féliciter, et nous ne serions nullement étonnés de le voir rompre toute relation diplomatique avec notre gouvernement. Nous regrettons que le manque d'espace ne nous permette pas de suivre M. Webster dans le magnifique développement de sa pensée. Qu'il nous suffise de dire que l'honorable secrétaire d'Etat tout en se maintenant dans la réserve commandée à un chef de cabinet, s'exprime cependant en faveur de la liberté universelle et en faveur de l'indépendance hongroise en particulier, des vœux qui seront accueillis avec bonheur par les peuples opprimés. Il a parlé du poids immense de l'opinion publique et a déclaré que cette opinion parviendrait enfin à détruire le despotisme pour le remplacer par des institutions libérales.

"Il n'y a pas un monarque, a-t-il dit, dont le trône ne soit exposé à être ébranlé par les progrès de l'opinion, et par le sentiment de la part juste et intelligente d'un peuple. Dans la position où nous nous trouvons, il nous appartient de faire que cette opinion publique, autant que nous la formons, ait un libre cours. Qu'elle se répande! qu'elle se prononce aussi haut que les éclats du tonnerre! qu'elle ouvre les oreilles aux sourds et les yeux aux aveugles! que partout soit proclamé ce que notre grande République pense du principe général de la liberté humaine et cette oppression que nous abhorrons tous. Soyez en sûrs, messieurs, de ces deux pouvoirs rivaux, le pouvoir autocratique maintenu par les armes et par la force, et le pouvoir populaire appuyé sur l'opinion, le premier décroît constamment, tandis que, Dieu merci, le dernier va toujours croissant. La vraie liberté de l'homme et ses droits sont en progrès; et le rôle que nous devons jouer dans ce grand drame est de nous montrer en faveur de ces droits, de maintenir notre ascendant et de pousser en avant jusqu'à ce que nous le voyions culminer dans les plus hauts cieux au dessus de nos têtes."

Et il a ajouté:

"Ce que j'ai dit de la Grèce, il y a vingt-cinq ans, quand notre ami Kossuth était trop jeune pour se mêler aux événements de la vie politique, je le répète aujourd'hui, mot pour mot, dans les mêmes termes que je me suis exprimé alors. Ce que j'ai dit de l'Espagne plus tard, quand la restauration a voulu imposer à ce pays une dynastie que repoussait le peuple, je le répète en anglais, en espagnol, en français, et dans toutes les langues dans lesquelles on voudra le traduire."

Voilà l'intervention que pratique M. Webster, et nous croyons comme lui que c'est la meilleure, la plus efficace, la plus puissante. C'est celle de la pensée qui proteste contre le fait brutal, celle de l'opinion qui juge et condamne. Que la Hongrie sache que nous sommes de cœur et d'esprit avec elle, que nous applaudissons à ses nobles efforts, que ses revers nous touchent, que ses succès éveillent notre enthousiasme, que ses destinées nous sont chères, et elle ressaisira avec joie la sanglante épée des combats pour recommencer la lutte qu'elle a soutenue seule contre l'Autriche et la Russie. Et ces puissances elles-mêmes, si elles se savent maudites, si elles savent que leurs victoires sont d'un deuil national pour les peuples libres, ne seront-elles pas disposées à y voir le jugement de Dieu?

Chronique Locale.

PARQUET DE LA COUR DE DISTRICT.—Le juge Larue [illegible] John McCarthy, [illegible] Henry Curtis, [illegible]

—Le nommé Wm Budd a été arrêté [illegible]

[illegible]

DISCOURS DE M. JAMES ROBB A LA CONVENTION.

Des Chemins de Fer du Sud-Ouest.

M. James Robb, de la Nouvelle Orléans, comme Président de la commission des voies et moyens, rapporte les résolutions qui suivent.

Il est résolu:

1° Que l'exécution d'un grand système de communications intérieures à l'aide de chemins de fer à travers les Etats du Sud et du Sud-Ouest, est un objet de si grande importance qu'il justifie et exige l'usage le plus libéral des ressources des Etats qui y sont intéressés.

2° Que les souscriptions volontaires qu'on peut attendre des simples particuliers ne sauraient suffire pour l'accomplissement d'une œuvre aussi vaste.

3° Qu'une partie du produit des terres publiques des Etats de l'Ouest et du Sud-Ouest de l'Union américaine devrait être libéralement octroyée pour l'objet qu'on se propose; et qu'à cette fin il faudrait une loi générale qui, moyennant de sages restrictions, rendît cette partie du produit sus mentionné, applicable à toutes les entreprises de chemins de fer auxquelles les populations de l'Ouest et du Sud-Ouest sont intéressées.

4° Qu'à raison de l'augmentation de valeur que donneraient aux terres publiques les chemins de fer établis dans leur voisinage, et de l'augmentation des revenus qu'assureraient au gouvernement l'accroissement des populations et des richesses que doivent produire d'aussi importants travaux, il est au moins équitable et convenable que le gouvernement contribue en proportion de si grands avantages, aux travaux projetés, par de larges concessions de terres.

5° Que le peuple a le droit, lorsqu'il le juge à propos, de former par l'entremise des corporations communales et municipales, des sociétés par actions pour construire des chemins de fer qui servent à ses intérêts et que les Législatures des divers Etats devraient autoriser par des lois à cette fin, les villes et communes de leurs territoires respectifs à former des sociétés de ce genre toutes les fois que les habitans le désirent.

6° Que les fonds nécessaires au paiement des actions, lorsque ces sociétés sont formées, doivent se prélever par une taxe imposée à cette fin sur la propriété foncière qui tire plus d'avantages que toute autre propriété de ces sortes d'améliorations et en acquiert aussi plus de valeur;

7° Qu'une commission de trois membres sera nommée par le président de cette Convention à l'effet de rédiger et d'adresser au Congrès des Etats-Unis et aux législatures des Etats respectivement un mémoire en faveur des principes exposés dans les présentes résolutions.

Après avoir soumis ces résolutions à la Convention, M. Robb s'est levé et a dit:

Messieurs,

Les résolutions que vous venez d'entendre présentent trois moyens de prélever les fonds nécessaires à la construction des chemins de fer proposés:—le premier est de demander au Congrès, par un mémoire à cette fin, des concessions de terres publiques;—le second est de recourir à des souscriptions volontaires;—le troisième est d'imposer une taxe spéciale.

C'est M. Benjamin qui a rédigé ces résolutions, et j'espère qu'elles seront unanimement approuvées par la Convention, comme elles l'ont été par la commission dont j'ai l'honneur d'être l'organe.

Toutefois, en les soumettant à votre examen j'ai quelques observations à faire et je vous prie de m'écouter avec bienveillance. Vous ne douterez pas de ma sincérité si je déclare qu'en paraissant aujourd'hui devant vous, j'éprouve une grande méfiance de moi-même. Elle résulte des habitudes de ma vie et de ma profession qui, à supposer que j'eusse reçu de la nature le don de la parole, ne m'ont pas permis de le cultiver. Mais il est de solennelles occasions dans lesquelles chacun de nous peut et doit même oublier les difficultés que crée autour de lui la nature ou l'éducation, pour contribuer autant qu'il est en lui au salut commun et à la prospérité publique. C'est un sacrifice que nous impose la patrie en retour des moyens d'existence et de succès qu'elle nous donne et nous garantit. Personne ne sent plus que moi la nécessité d'une aussi noble obligation. Il y a quatorze ans je vins ici, jeune, sans ressources, sans amis. La Fortune m'y a traité avec une rare bonté. Je dois à cette ville et à l'Etat de la Louisiane la prospérité dont je jouis, et je me croirais étranger aux doux sentiments de l'humanité, si je ne m'efforçais de répondre aux avantages dont j'ai été favorisé, en dévouant tout ce que j'ai de force et d'énergie aux intérêts et au bien-être de la ville et de l'Etat. D'ailleurs mes intérêts personnels s'identifient aux leurs; et mes affections, mes sympathies, mes espérances m'attachent à cet immense pays du Sud-Ouest dont l'honneur et la prospérité sont le désir et le but de cette honorable et sage convention.

Je viens donc au nom des motifs qui m'animent dans mon humble sphère, vous presser d'agir avec vigueur, avec libéralité, avec un zèle vaste et soutenu sur cette grave question des améliorations à créer dans le Sud-Ouest. Je vous parlerai avec la candeur d'un simple citoyen et avec la précision d'un homme de banque, c'est-à-dire librement et franchement sur ce que je considère comme notre devoir le plus sacré.

Quel est l'objet de cette convention? Ce n'est pas de pourvoir aux moyens d'accomplir une entreprise locale, mais de reconnaître la pensée et l'opinion d'un grand nombre de citoyens intelligents, venus de divers Etats, et qui bien que séparés par de longues distances et des lignes territoriales, ne laissent pas d'être liés par un grand intérêt commun. Cette pensée et cette opinion, une fois connues et définies, retourneront aux populations que chacun de nous représente respectivement, et devront les éclairer et les guider dans le chemin véritable où leur bonheur et leur intérêt ne manqueront pas de les pousser. Ce ne sera point alors l'opinion d'un individu, la pensée d'un seul citoyen, mais l'expression publique et combinée de la pensée et de l'opinion d'une assemblée qui n'a pas encore eu de rivale dans notre république, si l'on tient compte du patriotisme, de l'intelligence et de l'esprit qui l'animent.

Puisque j'ai l'honneur de représenter en partie la Nouvelle Orléans dans cette Convention, je dois d'abord appeler votre attention sur quelques remarques qu'a déjà touchées mon honorable collègue, M. Benjamin, relativement à la position et aux circonstances dans lesquelles se trouve notre ville. On a cru qu'elle était dans un état désespéré et qu'elle avait besoin de l'assistance immédiate des Etats voisins pour rétablir ses destinées expirantes. Nous ne pouvions que vous savoir gré des dispositions bienveillantes que vous inspirait cet anéantissement supposé. Mais nous devons vous dire que la Louisiane et la Nouvelle-Orléans n'en sont pas encore à ce point de défaillance. Elles n'ont besoin d'aucun aide au-delà de leurs limites. Elles auront soin d'elles-mêmes, et accompliront leurs propres travaux avec le capital et le labour qui leur appartiennent.

On demande pourquoi jusqu'à ce jour la Louisiane a failli dans ses entreprises de chemin de fer, et pourquoi l'Arkansas, l'Alabama et le Mississipi n'ont pas été plus heureux? Je réponds qu'il n'y a de tout cela qu'une raison à donner. C'est que nous avons tous oublié notre devoir et manqué d'énergie, quand nous aurions dû, dans un sage esprit d'entreprise, nous dévouer aux intérêts de cette partie si richement favorisée de l'Union américaine. Tout le blâme ne peut retomber sur la Louisiane. Elle a, en grande partie, subi l'influence résultant de l'état des affaires à la Nouvelle Orléans et il faut l'avouer, nous avons rencontré ici en ce qui touche à l'esprit de libéralité nécessaire pour les grandes entreprises, des difficultés dont quiconque vient du dehors n'a guères pu se former une juste idée. Je heurterai peut être quelques préjugés en m'expliquant à ce sujet, mais je ne puis éviter d'en parler avec autant de fermeté que de candeur, à raison même de l'importance et des motifs de cette convention.

J'ai eu dernièrement l'honneur de paraître devant la Législature du noble Etat du Tennessee. On m'y a reçu avec une bienveillance dont je serai éternellement reconnaissant. J'y étais pour raconter, en toute humilité, le véritable état de nos affaires, pour expliquer nos difficultés et nos embarras dont les autres Etats ne doivent pas juger trop sévèrement; et je dis: lorsque la Louisiane devint partie de l'Union, une classe nombreuse, ou pour mieux dire, la majorité de sa population était d'une différente nationalité et parlait une langue que celle de nos autres Etats; mais dans cette ancienne population, il y avait un vif esprit de patriotisme et un dévouement aux institutions de notre commune patrie qui n'était surpassé dans aucun autre Etat. Quelques ambitieux se servirent de cette différence de nationalité et de langage pour créer de mauvais sentiments et des préjugés contre notre population, et ces préjugés furent aussi fertiles en méchants résultats qu'ils étaient absurdes et mal fondés. C'est à eux qu'il faut attribuer la malheureuse mesure que je considère comme la principale, sinon comme l'unique cause des difficultés qui ont empêché le progrès de la Nouvelle-Orléans.

Vous voyez, messieurs, que je veux parler de la division d'une ville de cent trente mille habitants en quatre municipalités, car nous devons comprendre ici celle de Lafayette. Cette division pouvait être de quelque utilité en 1836 à cause du pouvoir oppressif qu'exerçait une majorité dont le zèle s'excitait aisément mais on n'en peut donner aujourd'hui aucune raison, et quiconque tient à cœur les vrais intérêts de notre ville ne peut s'en déclarer le fauteur ou l'ami.

En effet, on nous a mené en un misérable système de gouvernement municipal et quelles en sont les conséquences? En 1845, le rapport de la commission de finances pour la seconde Municipalité nous montre une dette de $[illegible] qui s'élève aujourd'hui à $2,700,000. Ainsi, du 1er janvier 1845 au 1er janvier 1852 dans un espace de sept ans, les dépenses de la Seconde Municipalité ont atteint l'énorme chiffre de $6,000,000, ce qui donne une moyenne annuelle de $900,000, et par conséquent exige une taxe de $20 par chaque habitant de tout âge, de toute condition et de toute couleur.

Pour faire face à cette incroyable dépense, on a levé des taxes excessives sur la propriété, sur le capital et sur le commerce de la Municipalité, et l'on a eu recours à des emprunts qui ont grossi la dette de $100,000 par an. Et qu'a-t-on fait de ces énormes sommes? Il est certain qu'on ne s'en est servi ni pour payer la dette ni pour en payer l'intérêt, car ni l'un ni l'autre n'est encore payé: ce n'est pas non plus pour faire des améliorations; il n'y en a nulle part, et nous ne voyons aucun monument qui atteste l'utilité de ces dépenses. Tout a disparu sans laisser aucune trace. Nous n'avons pour héritage qu'un coupable et honteux système de gouvernement qui pousse chaque jour plus avant la Municipalité dans un abîme de dettes et d'embarras, et qui, après avoir converti nos espérances en un effrayant désespoir, a fini par détruire toute confiance au dehors et au dedans.

Ce que je dis de la Seconde Municipalité, il le faut dire des autres, et si vous vous étonnez de ces faits, si vous vous indignez d'une semblable oppression, vous aurez raison, car il n'y a pas de ville en Europe qui la voulût endurer un seul jour, une seule heure.

On a cherché à exciter les sympathies de notre population en faveur de celle de l'île de Cuba, et cependant dans cette île où l'on jouit d'une prospérité qu'on ne connaît pas ici, la taxe n'excède pas $12 par habitant, tandis que dans notre seconde Municipalité elle a été de $20 pour l'année 1850. Cependant en dépit de ces faits, il y a parmi nous des hommes qui tiennent aux vieux préjugés, des hommes intelligents qui possèdent des propriétés et qui s'attachent à ce système de division municipale d'où résulte la ruine de notre crédit, de notre propriété et de notre réputation, et si j'admets en toute humilité de semblables faits, c'est, uniquement, afin que vous puissiez bien comprendre et nos embarras et leur véritable cause.

Nous manquons d'unité dans notre gouvernement. Ses éléments sont en raison contraire de ce qui constitue une bonne et salutaire opinion publique, et il y a dans eux quelque chose de fatal qui tue nos entreprises et notre crédit. Lorsqu'il s'agit d'une grande œuvre à exécuter, d'un heureux et profitable enthousiasme à éveiller dans l'esprit du peuple, que peut-on attendre de quatre misérables gouvernements tels que ceux dont je viens d'exposer si nettement les tristes opérations? Que serait la ville de New York si on la divisait en quatre gouvernements semblables? Sa position serait-elle meilleure que la nôtre? Y serait-on jamais arrivé à ce pouvoir commercial et à ce remarquable système d'améliorations qui excite l'admiration de toutes les parties du monde civilisé. Dans un état pareil de division, New York ne pourrait construire un mille de chemin de fer; et en ce qui regarde les améliorations qui requéraient la coopération des Municipalités, autant vaudrait pour ses habitants être à vingt mille lieues les uns des autres.

Lorsque nous nous sommes présentés devant la Législature pour lui demander aide, les représentants des campagnes ont dit aux nôtres: Messieurs, entendez-vous entre vous, et nous passerons les lois que vous demanderez. Mais il faut dire aussi que nos représentans ne se sont jamais entendus; et comme il n'y avait pas d'union entre eux, chaque fraction de notre représentation portait dans les conseils de l'Etat ses animosités locales, ses préjugés et ses divergences d'opinion, sans s'inquiéter du bien commun de la cité.

Nos amis des campagnes doivent s'unir à nous et nous aider à nous débarrasser de ce système anormal et tyrannique qui est en guerre constante avec nos vrais intérêts, et mine à la fois le crédit et la réputation de notre ville. Nous avons été et nous sommes sous la domination des hommes en place. Ils constituent comme une légion dont l'influence est en opposition active à tout changement qui doit diminuer leur pouvoir, et leur amour de dominer, pour mieux s'assurer de nos dépouilles, est dans eux au dessus de toute considération du bien public. Il nous faut fouler aux pieds ce dangereux pouvoir, proclamer notre indépendance d'une semblable dictature, abolir à tout jamais ce système de division, et lorsque nous nous réunirons de nouveau en convention, présenter à nos collègues du dehors une ville qui en soit réellement une, et si bien consolidée qu'elle n'ait qu'un intérêt, un sentiment, une seule et même règle de conduite, et qui en faisant honneur à ses dettes rachète son crédit au dehors et au dedans. Si nous n'en venons à ce degré de réforme, cette convention n'atteindra pas son objet, et ses travaux auront été inutiles. Mais nous ne pouvons ni ne voulons manquer le but que nous nous proposons. J'ai confiance dans un plein succès, et je sens que nous réussirons dans les projets qui occupent ici notre attention. Tout citoyen qui a chez nous des intérêts, voit que notre système de gouvernement est une source de méfaits et ne sert qu'à faire tomber nos entreprises; et tout citoyen qui n'a pas de propriétés sent qu'il perd de jour en jour les moyens d'en avoir, comme le propriétaire s'aperçoit que les siennes diminuent en valeur.

Cette malheureuse condition nous enlève jusqu'à l'espérance, et le doute domine dans notre population. Chacun se dit qu'en payant une taxe excessive qui ne fait qu'augmenter et qu'en perdant tout crédit public, nous ne pouvons songer à des améliorations; mais aussi chacun de nous est-il convaincu que tout encouragement proviendra d'une administration bien dirigée et non moins économique qu'active, doit nous assurer du crédit et les moyens d'accomplir toutes les améliorations publiques qui nous intéressent dans la vallée du Mississipi, et que la Nouvelle Orléans atteindra cette noble et brillante position pour laquelle la nature l'a destinée et deviendra le vaste marché d'un empire sans rival.

Lorsque nous aurons renversé le gouvernement actuel, nous nous aiderons réciproquement dans l'accomplissement de nos grands travaux. La dette de la Nouvelle-Orléans est peu de chose si nous y avons du crédit et un bon gouvernement. Ce qui nous semble énorme aujourd'hui ne sera qu'une bagatelle sous un gouvernement bien uni. Que la Nouvelle Orléans paye ses dettes, qu'elle ne fasse plus qu'une seule ville, et bientôt le bruit s'en répandra par l'entremise de ses agents commerciaux dans toutes les capitales de l'Europe. C'est là qu'on trouve en abondance les capitaux comme ils y étaient il y a vingt ans lorsque les obligations de l'Etat émises pour la banque l'Union parurent les premières sur la liste des garanties américaines dans la ville de Londres. La haute réputation dont jouissait alors notre Etat et ce que l'on savait de ses immenses ressources nous donnèrent ce grand crédit. Nos ressources loin d'avoir diminué ont au contraire augmenté depuis, et si nous recouvrons par notre honnêteté la réputation dont nous avons joui, si nous faisons preuve de bonne foi et si nous avons une bonne administration, des millions de capitaux afflueront jusqu'à nous comme les flots du fleuve majestueux qui se précipitent sous nos yeux vers le golfe qui nous sert de limites.

Que ceux qui réclament notre aide pour d'autres améliorations que celles qui sont projetées de la part de notre ville examinent consciencieusement ces faits et ne s'attendent pas à ce que nous contribuions des millions pour toutes les améliorations du Sud Ouest. Lorsque nous aurons commencé à construire des chemins à partir de nos limites, il faut que suivant nos moyens nous nous engagions d'abord dans la construction des ouvrages que nous imposent impérieusement les besoins de notre population, qui doivent lui être le plus utiles et se recommander évidemment d'eux-mêmes à ses yeux.

Lorsque ces ouvrages seront achevés, nous serons bientôt en état de rendre des services et fertile pour tous les travaux d'une utilité démontrée. Le succès de quelques bonnes entreprises éveillera des espérances et des intérêts qui n'inspirent maintenant que de la timidité, nous suggérera des vues plus vastes et servira à tous les autres projets que l'on peut concevoir pour l'avantage du Sud Ouest.

Les deux grands ouvrages qui doivent pour le présent absorber nos moyens d'entreprise sont la grande ligne mère qui complétera la grande ligne de chemin de fer par laquelle les cités atlantiques communiquent avec la vallée de l'Ohio, et la grande ligne occidentale qui pénétrera dans l'immense région qui s'étend à une si grande distance dans l'Ouest du Mississipi.—Notre position est pareille à celle de New-York en 1809, lorsque la nécessité de développer les ressources de la vaste région Ouest de cet Etat se fit sentir parmi la population de cette grande ville. Nous savons tous quels en furent les précieux résultats. La Nouvelle-Orléans a de plus qu'elle les grandes ressources de cette vaste et fertile contrée qui s'étend à l'Ouest du Mississipi. C'est là qu'est son empire et son pouvoir, c'est de là que lui viendront des richesses que nulle imagination ne peut concevoir et dont aucun chiffre ne peut rendre compte.

Tels sont les projets qui occupent actuellement notre attention. Notre but et notre détermination, c'est de les accomplir. Comment et par quels moyens nous les accomplirons, telle est la question soumise à l'examen de notre commission des voies et moyens.

Examinons ce qu'elle propose.

Elle parle d'abord d'une taxe à imposer sur la propriété foncière comme moyen d'assurer la continuation d'un chemin de fer.—Je sais que proposer une taxe en Louisiane, c'est plus que partout ailleurs exciter un mouvement d'opposition, et il faut convenir que tant de sensibilité de la part des contribuables est fondée sur de bonnes raisons. L'idée seule d'une nouvelle taxe à la Nouvelle Orléans suffit pour alarmer les plus hardis. Cependant je suis en faveur de cette taxe et [illegible] inspire une vive terreur à quelques uns de nos concitoyens, je leur dirai que je souffre avec eux et encore plus qu'eux, mais que je suis plein de confiance et que j'aime mieux être taxé que d'exister sans chemin de fer, sans commerce et sans crédit. Je crois aussi au droit sacré et inaliénable de la propriété, et que le véritable mérite d'un gouvernement résulte de la garantie qu'il lui assure ainsi qu'à l'existence de l'individu—tout gouvernement qui ne repose pas sur ce grand principe ne vaut pas la peine d'être conservé.

Examinons toutefois sans passion cette grave question et voyons si la taxe proposée est juste et judicieuse. Quelle est la condition de la propriété en Louisiane? Dans les communes rurales de l'Etat nous avons des terres, des esclaves, des meubles, des machines, et des bestiaux et en ville des propriétés foncières, des maisons et des terrains.

Je suis en faveur d'une taxe uniforme entre la ville et la campagne, parce que son opération est égale, parce que les terres de la campagne jouissent perpétuellement des avantages résultant des améliorations par chemins de fer; et je considère que cette taxe est convenable et de toute justice dans un pays où l'occupation des habitants est principalement et presque exclusivement rurale. Il n'est pas sage de taxer le capital qui attire des régions étrangères des importations que nous consommons nous-mêmes et qui, si l'on le taxe, force ce genre de contribution à retomber sur les consommateurs, en augmentant pour eux le prix des importations.

D'autre part, le marchand importateur ne fait pas toujours de profits sur ses importations, tandis qu'un fermier vigilant est généralement sûr de son revenu. Le travail du commerçant est sujet à la fluctuation et à l'incertitude. D'un autre côté quels sont ceux qui occupent les maisons et les magasins de la ville? Le propriétaire n'a besoin pour lui-même que d'une seule de ses maisons; il lui faut des locataires pour les autres; et qui sont les locataires dans une ville aussi exclusivement commerçante que l'est la Nouvelle Orléans? Ce sont des marchands et des agents commerciaux. N'y a-t-il pas un avantage réel pour le propriétaire et n'est-il pas de son intérêt d'encourager l'accroissement de cette classe de la population? et y a-t-il un moyen plus sûr que la construction des chemins de fer pour assurer cet accroissement? Et si la construction des chemins de fer augmente d'une manière permanente la valeur des maisons par cela seul que cela augmente la demande qu'on en fait, est-il politique de la part des propriétaires, et est-il de leur intérêt de s'opposer à un système qui est évidemment tout à leur avantage?

Les explications précises et claires que vous a données mon ami M. Benjamin, prouvent que la taxe, comme moyen de pourvoir aux fonds nécessaires pour la construction des chemins de fer, est de tous les moyens qu'on peut suggérer celui qui présente le moins de difficultés. Elles prouvent aussi, pour parler un langage pratique, qu'il n'y a pas de taxe proprement dite lorsque les améliorations exécutées à l'aide de ce moyen sont d'une exécution facile et profitables en elles-mêmes. Un peuple agriculteur n'est en aucun temps et dans aucun pays, disposé à souscrire libéralement dans une société par actions, et comme classe de la société les agriculteurs verront toujours d'un œil timide et inquiet toute entreprise qui ne semble pas donner une garantie certaine à la propriété foncière. Tant que nos planteurs croiront pouvoir emprunter pour agrandir et étendre leurs domaines, ils ne voudront pas emprunter comme individus pour devenir actionnaires d'une banque ou d'un chemin de fer. Dans les villes, au contraire, l'esprit de spéculation existe par l'exemple d'entreprises heureuses, s'aventure aisément dans celles qui se présentent: et lorsqu'en raison de la quantité du capital les capitalistes y sont disposés à faire des avances, l'esprit d'entreprise y est nécessairement favorisé. Il faut seulement revenir à mes explications sur la position de la Nouvelle-Orléans pour reconnaître que cet avantage qui est commun aux autres villes, est aujourd'hui insignifiant pour nous, et que si nous recommandons la taxe comme le meilleur moyen à adopter, c'est que nous sommes guidés par une saine politique autant que par la raison de la nécessité.

Le système de taxes pour subvenir aux améliorations projetées a été employé dans les Etats de New-York, de Pensylvanie et de l'Ohio. Tous ces Etats ont fait de grands emprunts pour construire des canaux et des chemins de fer, et toute la population a été taxée pour faire face aux intérêts de l'emprunt. Dans l'Etat de l'Ohio on s'opposa vivement à la taxe; cette opposition se manifesta de toute manière, la vie des officiers de l'Etat chargés de la perception de la taxe fut sérieusement menacée. Mais avant l'achèvement du canal, la population de l'intérieur de l'Ohio ne recueillait que peu ou point de profit du produit de ses fermes. Le prix du blé était de 25 cents par boisseau; à l'ouverture des canaux, le blé valut de 80 cents à $1 par boisseau; les terres valurent de 4 à 500 pour cent de plus, et quiconque eût été assez téméraire pour condamner la construction du Canal se serait trouvé presque exposé au même danger que celui qu'encoururent jadis les officiers chargés de la perception de la taxe nécessaire pour faire face aux intérêts de l'emprunt qui avait facilité la construction du dit canal.

Je ne m'arrêterai pas plus longtemps sur ce sujet: cette question fait naître tant de pensées que je crois qu'aucune des personnes présentes n'exigera d'autres exemples pour [illegible] toute objection, s'il en existait; et si je [illegible] approfondir davantage la question je voudrais [illegible] l'exemple des autres Etats et villes de l'Ouest où l'on a adopté presque sans opposition le système des taxes pour construire des chemins de fer.

J'arrive maintenant, messieurs, à un sujet qui intéresse vivement la Nouvelle Orléans. Ce sujet s'attache essentiellement aux chemins de fer projetés et en voie d'exécution dans la vallée du Mississipi. Un des grands vices de la Nlle Orléans est l'absence du commerce d'importation. Et pourquoi cette absence? Pourquoi une cité qui exporte annuellement de 80 à 90 millions de piastres devient-elle si insignifiante quand il s'agit de cette branche si importante du commerce? La cause en est dans l'éloignement et dans l'instabilité de notre marché; c'est parce que nous manquons de moyens de communication rapides et à bon marché avec l'intérieur qui veut trouver dans la Nlle Orléans un débouché pour les produits de son agriculture. Nous pouvons faire de la Nlle Orléans un grand centre d'importation, si nous atteignons le but que se propose cette Convention, si nous facilitons les communications entre la Nlle Orléans et tout le territoire qui, dans la vallée du Mississipi, se trouve tributaire de notre commerce. Mais sans chemins de fer ce but ne peut être atteint, et il sera impossible d'établir une concurrence avantageuse à l'esprit entreprenant de nos rivaux du Nord.

D'après les circonstances présentes et passées il est impossible que la Nlle Orléans prétende à un commerce étendu d'importation; car lors que les pays avec lesquels nous sommes en relation donnaient un peu d'importance à leur commerce, le nôtre était paralysé soit par notre éloignement des pays qui nous offraient un débouché facile, éloignement résultant des retards et de l'incertitude de la navigation, soit parce que, malgré l'aplanissement des obstacles, les marchandises ne pouvaient plus se vendre ou passaient de mode: le négociant se trouvait sans autre alternative que celle d'attendre une saison nouvelle, en perdant l'intérêt de son argent, en augmentant ses dépenses, qui, dans tous les cas, enlèvent une bonne partie des bénéfices. Mais construisez les chemins de fer qu'on vous propose, mettez-nous à même d'aller d'ici à Nashville en 24 heures, à Memphis en 20 heures, et en aussi peu de temps à tous les points importans de la vallée Est de l'Ohio et du Mississipi, mettez-nous à même d'arriver en peu d'heures à nos frontières de l'Ouest et du Texas, alors la Nouvelle Orléans sera une ville d'importation, alors afflueront dans son sein toutes les richesses de l'agriculture, non plus en transit, mais en échange des produits d'autres pays; alors la Nlle Orléans commencera d'accomplir sa destinée, et prendra place parmi les cités les plus fameuses de ce monde.

Je me propose de vous démontrer l'avantage que possède un commerce d'importation sur un commerce d'exportation. Nous savons tous que les agens employés à recevoir, vendre et expédier 50,000 balles de coton sont peu nombreux, et cependant au prix actuel du marché 50,000 balles de coton représentent une somme de $1,500,000. Admettons que la valeur de ce coton revienne en produits manufacturés de Birmingham, Manchester, Lyon, ou toute autre ville d'Europe, combien d'agens ne faudrait-il pas pour répartir ces produits entre les intermédiaires qui séparent l'importateur du consommateur. A en juger par la multiplicité des agens employés dans les villes du Nord, le nombre en serait considérable; mais ces agens ont besoin non seulement de magasins et de boutiques, mais encore de maisons de résidence, le besoin de magasins, de boutiques et de maisons de résidence entraînerait nécessairement la présence d'entrepreneurs, d'artisans, d'hommes de journée et d'agents de toute espèce, nos terrains vacants se couvriraient d'améliorations, nos maisons inoccupées seraient louées par une population active et industrieuse qui s'établirait parmi nous et ne ferait qu'augmenter. Voilà les éléments d'une prospérité solide, et c'est ce dont la Nlle-Orléans a le plus besoin, une ville de simple transit ne peut jamais devenir une grande ville. Vous pouvez parler de vos recettes de coton, de sucre, de tabac: vous en avez retiré tout le fruit qu'on peut en retirer. Vous devez aujourd'hui fonder vos espérances ailleurs et la réalisation de ces espérances dépend des richesses croissantes du commerce local, du développement des communications intérieures ainsi que cela se pratique à New-York et dans les villes du Nord.

Je crains de mettre votre patience à l'épreuve, mais les circonstances où nous nous trouvons exigent que chaque citoyen médite profondément sur les faits qui se passent, et vous ne sauriez prêter trop d'attention à ceux que je vais mettre sous vos yeux. C'est un sujet incessant de plaintes que la place de la Nouvelle Orléans ne dispose que d'un capital de Banque fort insuffisant, et que l'argent ne s'y procure qu'à un taux très élevé. L'erreur à ce sujet est presque aussi bien dans notre propre pays qu'à l'étranger. Boston que l'on cite constamment comme un exemple de richesses et d'esprit d'entreprise, sans parler de son commerce et de ses manufactures, ne possède que dix huit millions environ de capital de Banque, tandis que la Nouvelle Orléans jouit de dix sept millions environ de capital fixe, et de dix millions environ de capital actif. Les villes de New York et de Brooklyn ont un capital de Banque de vingt huit millions. Philadelphie n'atteint pas dix millions et Baltimore est au dessous de sept millions—New York et Brooklyn ont une population presque six fois plus forte que celle de la Nouvelle-Orléans, et cependant leur capital de Banque ne présente pas un excédent triple de celui de cette dernière ville. Philadelphie, dont la population est presque quatre fois plus considérable, ne possède pas même un capital équivalent au nôtre. Baltimore, dont la population est presque double de celle de la Nouvelle Orléans, a trois millions de moins. Enfin, Cincinnati n'a pas plus d'un huitième et St Louis pas plus d'un vingtième du capital de Banque de la Nouvelle Orléans et cependant toutes ces villes ont avancé à pas de géants et ont vu presque doubler leur population, tandis que la Nouvelle Orléans reste en quelque sorte stationnaire.

La somme des dépôts versés dans les diverses institutions financières de la Nouvelle Orléans, offre une proportion tout aussi satisfaisante que celle d'aucune autre Institution de l'Union, eu égard au montant de leur capital, et j'ose avancer que, sur toute espèce de place, le capital fixe et les dépôts sont l'indice le plus certain de la masse des capitaux et des ressources dont cette place dispose. Ces faits établis, j'en avance un autre, que je garantis comme n'étant aussi saillante preuve: c'est que le taux de l'argent sur la place de la Nouvelle Orléans a été, depuis 1842, trente trois pour cent plus bas que le prix commun sur la place de Boston, vingt cinq pour cent plus bas qu'à New York, Philadelphie ou Baltimore et cinquante pour cent plus bas qu'à Cincinnati et St Louis. Quand je parle du *prix commun*, du la [illegible] ou du *bon marché* de l'argent, j'entends le taux courant demandé et payé sur des valeurs satisfaisantes et de tout repos et j'insiste sur ces points de comparaison afin de bien démontrer que la circulation du *capital* dépend de la manière dont on l'emploie, et que les petits capitaux circulant activement là où ils trouvent un emploi varié et multiplié à l'infini, produisent beaucoup plus que les grands capitaux lorsque ceux-ci sont accumulés sur une place dont toutes les ressources se fondent sur un commerce d'exportation. Dans tous les pays, des lois imprudentes qui touchent au capital auront toujours pour effet de resserrer et d'embarrasser sa libre circulation, et lorsque ces lois sont telles qu'elles peuvent le mettre en péril, soyez certains qu'on verra le capital disparaître.

Nous avons, pour nos besoins, dans les Etats du Sud, plus de capitaux qu'aucune autre partie de l'Union. L'absence, parmi nous, de cette prospérité qui se manifeste dans les Etats du Nord et du centre, provient moins du défaut de capital que de la complète insouciance de la part des Etats du Sud à veiller à leurs intérêts les plus vrais et les plus importants, et du peu d'encouragement qu'offre le placement des capitaux. Le fait bien regrettable du discrédit public dans les Etats du Mississipi et de l'Arkansas et la ruine de toute espèce de confiance soit publique soit privée, qui doit suivre l'entier oubli de la part des gouvernements de leurs propres obligations, ont infligé à tous les Etats du Sud-Ouest un châtiment qui a été fatal à l'esprit d'entreprise, et qui plus fatalement encore, a tué la confiance qui le nourrit et le protège. Renier la foi publique, c'est créer une influence démoralisatrice qui affaiblit l'attachement du peuple envers le gouvernement, et jamais le capital et la propriété n'accorderont leur confiante protection à tout gouvernement privé de cet appui moral. Le capital ne viendra jamais se répandre dans un Etat qui met de côté l'accomplissement de ses engagements publics. Bien loin de là, tous les fruits de l'industrie et de l'économie recueillis sur le sol même de cet Etat, l'abandonneront et fuiront en toute hâte vers des contrées qui puissent leur offrir un asile plus sûr. Au moment où je parle, et durant tout le cours de l'année dernière, ce sont les hommes du Sud qui se sont montrés les acheteurs les plus empressés de tous les fonds publics sur le marché de New-York.—Et Messieurs, ces hommes du Sud sont principalement du Mississipi et de l'Alabama! Comment se fait-il, si les capitaux sont si rares et l'argent si cher comme on le répète journellement, comment se fait-il, je le demande, que ces Etats fournissent tant de capitaux pour entrer dans les fonds publics du Nord? Et ces capitaux, pourquoi? Pour aider nos rivaux déjà si actifs et si entreprenants à étendre leurs moyens de communications et leur puissance; pour leur assurer cette supériorité qui nous affaiblit et nous appauvrit.—Si vous êtes vraiment des hommes du Sud, et j'aime à croire que vous en faites gloire, allez: à l'œuvre, à l'œuvre! Changez ce funeste état de choses en faisant des lois qui ranimeront la confiance chez nous comme à l'étranger; à l'œuvre, dis-je, imitez vos heureux rivaux; ouvrez des chemins, ayez aussi vos fonds publics, donnez des garanties d'honnêteté et alors, croyez-moi, non-seulement le capital qui vous abandonne vous reviendra, mais celui de l'étranger accourra vers vous.

Après avoir démontré que nos lois et les événements que nous avons suivis jusqu'à ce jour ont arrêté la circulation du capital si heureusement développées dans d'autres parties de l'Union, j'indiquerai une autre cause qui, selon moi, fait vivement sentir son influence. La question de l'esclavage a tout récemment éveillé un sentiment de défiance et de malaise. Des insensés, ennemis de nos institutions, de notre pays et de notre repos, soulevant et discutant sans relâche cette perpétuelle question "*Nord et Sud*," n'ont pas peu contribué à ébranler la confiance et ont puissamment agi sur l'esprit des timides. Je ne suis point de ceux qui pensent que le mal est sans remède. Le Sud, uni de vues et d'intérêts, uni par des liens qui resserreront ses voies de communications, uni par un système de chemins de fer largement étendu et sagement combiné; uni enfin par le développement de ses vastes ressources et de ses intérêts manufacturiers, le Sud alors verra naître une ère de puissance et de supériorité qui refoulera dans le néant toutes les utopies qui ont menacé de détruire la paix dont nous jouissions et de mettre en danger la sécurité de l'Union.

La création des chemins de fer, l'établissement des manufactures et le vaste champ qu'ils ouvrent partout ailleurs au travail et à l'industrie, attireront l'émigration vers le Sud, augmenteront notre population blanche, qui, devenant plus stable, se montrera plus ardente à atteindre son but, et cette tendance à rendre la population permanente deviendra un élément de prospérité pour le Sud et lui rendra cette puissance qu'il semble avoir perdue.

Prêtons une attention soutenue à ces intérêts vitaux, et nous aurons plus fait pour le Sud que n'auraient pu faire pour lui ces charlatans politiques dont les rêves ne peuvent avoir d'autres résultats que de mettre au grand jour leurs ridicules prétentions.

Je répète encore que ce cri de manque de capital n'a point de fondement. Le capital dont nous disposons suffit à tous nos besoins, si nous savons le concentrer et lui donner une circulation bien entendue, comme on le fait dans Wall Street. Jamais, durant les cinq années qui viennent de s'écouler, et quelles qu'aient été les révolutions qu'ait subies notre marché monétaire, jamais l'argent n'a manqué sur de bonnes garanties. J'entends par bonnes garanties celles qui sont négociables sur des places comme Amsterdam, Londres et New York. Mais je ne comprends pas dans cette catégorie de ce que j'appelle bonnes garanties celles qui sont entravées par des actes pardevant notaire, hypothèques tacites, lois sur estimations, honoraires d'avocats pour recouvrements, et délais vexatoires pour leur remboursement.

Le capitaliste, dès qu'il s'agit de prêter est toujours le plus timide des hommes. Il tient dans ses mains l'instrument qui vous est indispensable, et, s'il consent à vous venir en aide, il lui faut la certitude d'être à l'abri de toute espèce de soucis et d'embarras. Il lui faut une garantie incontestable. Mais qu'il se voie dans l'obligation d'employer des avocats pour l'examen des titres, qu'il conçoive un seul doute, et sa bonne volonté disparaît.

Est-il raisonnable de supposer que le capitaliste qui prête son argent se trouvera satisfait de garanties sujettes aux formes de lois actuellement en vigueur dans l'Etat de la Louisiane? Ne sait-il pas d'avance que, s'il veut obtenir son remboursement à jour fixe, il doit consentir d'abord à faire le sacrifice d'une partie de son gain en faveur des agents de la loi qu'il lui faudra rétribuer. Ne sait-il pas d'avance qu'il n'a d'autre ressource que d'invoquer le bénéfice de notre loi d'évaluation, loi qui entraîne un délai de douze mois dans le cas où la propriété ne rapporte pas à la première vente les deux tiers de l'estimation? C'est le doute et l'incertitude produits par ces lois qui arrêtent la circulation des capitaux et les rendent si chers à la classe agricole de notre pays.

Nous possédons le pays le plus favorisé de l'univers: nous avons une immense étendue de terres incultes, abondantes en richesses, et, sous de sages lois, cette partie de notre pays deviendrait grande et prospère. Alors surgirait un ensemble admirable d'améliorations, et la Nouvelle-Orléans non contente d'être un des plus grands marchés d'exportation, deviendrait, par son commerce d'importation, une des plus grandes villes du monde. La Nouvelle Orléans serait enfin pour le Sud et le Sud-Ouest ce que New York est pour l'immense contrée qui l'avoisine l'entrepôt d'un grand et puissant Empire!

J'abandonne cette partie de mon sujet et je passe à un autre point d'un grand intérêt pour le Sud-Ouest.

Après la guerre de 1812, les manufacturiers du Nord se trouvèrent dans une situation telle qu'ils se virent dans la nécessité d'avoir recours à la protection du gouvernement. Cette protection a été maintenue jusqu'à ce jour, et c'est à elle que le nord de l'Union doit sa puissance industrielle et son accroissement de population. Les Etats du Sud ont généreusement servi les intérêts de ceux du Nord mais en contribuant à leur créer une puissance qui est aujourd'hui presque écrasante, avons-nous fait un seul effort pour encourager l'industrie au milieu de nous-mêmes? L'exemple du Nord a été perdu pour nous. Les moyens qui ont fait sa grandeur nous les avons négligés.

Je suis d'accord avec M. Pike, de l'Arkansas, que si nous voulons être égaux au sein de l'Union, il faut que nous soyons égaux en pouvoir, en forces et en ressources. Nous n'avons rien à gagner à parler sans cesse des progrès et de l'esprit d'entreprise du Nord. Suivons plutôt la voie qui l'a conduit à sa grandeur présente, lançons-nous, comme lui, dans la carrière des vastes entreprises, et bientôt nous pourrons, comme lui, nous glorifier d'avoir atteint le même degré de puissance et de prospérité. Lançons-nous dans les entreprises manufacturières, et nous augmenterons les moyens d'employer les bras de la population blanche, et ses flots viendront apporter chez nous les trésors de leur industrie. Alors le Sud Ouest se peuplera d'une race solide et vaillante par elle, nos ressources se développeront, notre force et notre puissance s'accroîtront dans l'Union, et les lumières seront bientôt unies avec nous et par les idées et par l'intérêt commun.

Il existe un mal dont souffre notre ville et plusieurs des Etats du Sud, mal dont la guérison est essentielle à notre prospérité, et c'est à la bienfaisante action des chemins de fer que nous la devrons. Je veux parler de l'instabilité et de l'inconstance de notre population. L'absence ou la dispersion d'une partie de nos habitans à certaine époque de l'année est un grand échec pour la prospérité de la Nouvelle Orléans. Il me semble à moi-même que je n'ai point de résidence fixe, et il en est de même de la majorité de nos concitoyens. Sans l'attachement au foyer domestique, il n'est point pour la société de prospérité durable. Quand des chemins de fer auront rendu plus faciles les communications avec les contrées voisines ou tributaires de notre ville, quand nous pourrons sans peine échapper pour un temps aux chaleurs de l'été sans nous éloigner trop du centre de nos affaires, notre population cessera d'émigrer, comme elle le fait chaque année, vers l'Europe et les Etats du Nord. Ces grandes voies nous permettront d'aller resserrer les liens d'amitié qui doivent nous unir à nos frères des autres Etats. Des rapports devenus plus intimes créeront des sentiments d'une plus douce bienveillance. A notre retour nous retrouverons, avec le charme des souvenirs, notre esprit éclairé, nos vues agrandies et notre amour pour ce grand et glorieux pays de l'Union encore plus profond dans nos cœurs. Alors nous ne formerons plus qu'un seul et même peuple, uni par l'affection, par les intérêts, par la sympathie, par le dévouement à de nobles et bienfaisantes institutions.

Sous un point de vue politique, ces chemins sont presque aussi importans et nécessaires au Sud. Nous avons à l'Ouest une vaste et magnifique région qui peut suffire à des millions d'habitans; et il n'en est aucune dans l'Union qui la surpasse en fertilité. Tout ce qu'il faut, c'est d'en faciliter l'accès. Qu'on y pénètre à l'aide de chemins de fer, et en peu d'années vous la verrez remplie d'une population nombreuse, active, énergique. Il s'y formera de nouveaux Etats, et notre représentation au Congrès égalera bientôt celle du Nord. Laissons donc toute idée de profits, pour nous attacher aux puissantes considérations qu'éveillent l'esprit de patriotisme et un noble sentiment de fierté d'Etat. Animés par de semblables motifs, et poursuivant de si grands objets, nous ne pouvons faillir à notre devoir, rester froids et même indifférents en présence de si chers intérêts, qui sont les nôtres, et de la gloire comme de l'honneur et de la prospérité qui en doivent résulter pour notre région du Sud-Ouest.

Observons aussi, et c'est là un des points sur lesquels il nous importe le plus de réfléchir, que la construction de ces chemins de fer doit nécessairement produire une amélioration sensible dans la condition morale et sociale de l'homme. Ils rapprochent les populations, et, par un contact continuel ces populations se débarrassent vite des préjugés et des antipathies qui tiennent les hommes si loin les uns des autres. Les lumières et la science se développent au sein des idées qui s'échangent; et enfin les principes républicains et l'amour des institutions libres y prennent chaque jour de plus profondes racines, à mesure qu'on y est témoin du bonheur et des richesses que l'on peut acquérir sous notre forme de gouvernement, et qu'on s'y attache par un sentiment d'orgueil national à notre noble patrie. Heureux pouvoir de civilisation et de conquêtes que celui-ci! Le canon n'est propre qu'à détruire et à verser le sang sur les champs de bataille; les chemins de fer portent partout l'abondance et la paix; et, si je puis me servir de cette figure, leur mission n'est surpassée que par celle du Sauveur des hommes.

Tel est, Messieurs, l'aperçu des avantages à résulter des mesures que cette convention a pour objet d'apprécier et de faire triompher. Persuadé que nos efforts ne seront pas infructueux; car je ne puis m'empêcher de croire que chacun de nous prendra, en rentrant dans ses foyers, la ferme détermination de pousser à l'œuvre, et ne consentira à se reposer qu'après avoir consommé une aussi glorieuse entreprise.

Aussitôt que nous aurons changé nos mauvaises lois, que nous aurons resserré les liens qui nous unissent à nos frères des autres parties de l'Union, et que nos relations sociales seront aussi plus amicales, et que nous nous serons entendus pour construire sur toute l'étendue de notre territoire des chemins qui développent en même temps le commerce, la population et les produits qui sortent de ses mains, le Sud-Ouest entrera dans cette carrière qui doit éclipser la grandeur des plus riches empires du monde, et la Nouvelle Orléans deviendra la cité impériale du Sud-Ouest, le centre de la prospérité, de la richesse, des lumières, des arts et des sciences, et de tout ce qui rend un peuple libre et grand.

COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS SAMEDI SOIR, 17 JANVIER.

Les nouvelles reçues d'Europe par l'Asia annonçant une baisse de ⅛ à ¼ sur le marché au coton de Liverpool, ont ralenti la demande; les ventes de la journée ne se sont élevées qu'à 3,000 balles sans aucun changement matériel dans les prix. Nous cotons Middling à good middling de 7⅜ à 8 cts la lb.

Il s'est vendu 800 boucauts de sucre à des prix stables. [illegible] 1200 barils de mélasse ont été vendus de 20 à 21 cts le gallon.

Le marché aux farines est languissant, il s'est vendu 1000 barils, la plupart de l'Ohio, de $3 70 à $3 87½. Environ 4,000 sacs de maïs ont été pris de 47 à 48 cts le boisseau.

Les provisions n'ont pas changé et les transactions sont limitées. Une vente de 200 tierces de graisse s'est opérée à [illegible] cts. Le porc se détaille de $14 25 à $14 50.

Environ 600 barils de whiskey ont été vendus aujourd'hui en plusieurs lots, de 16½ à 18½ cts le gallon pour les qualités rectifiées.

Le change est en bonne demande. Nous cotons Sterlings, 108 à 108¾—Paris, 5f. 27½, à 5f. 17½—Traites sur New York, à 60 jours, 2⅜ à 2½ pour cent d'escompte—chèques, ½ à 1 pour cent d'escompte.

Il ne s'est rien fait dans le fret.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Samedi.

Steamship Mexico, Place, p Galveston
Navire Baltimore, Robertson p Bordeaux
Goëlette, Destertre p le Havre
Wm Pirie, Agnew p Liverpool
Barque Reindeer, Lawrence p New York
Hannah Brewer, Drew p Naples
Brick Lomas, Rose p Barracoa

Arrivés Samedi.

Navire Rebecca, Sawyer, de Boston
City of Lincoln, Pettison, de Liverpool
Barque Mary Parker, Auld, de Mobile
Goëlette Pommeroy, Stuart, de Barbados
W & R Pettus, West, de St Marks
Cavagnole, Burns, d'Apalachicola

STEAMBOATS.

Steamboat St Charles, Fust, de Mobile, avec un chargement de coton.
Steamboat Cypress, Ure de Bayou Sara, avec sucre, coton, &c.
Steamboat California, Enrign, de Mobile, avec un chargement de coton, &c.
Steamboat Alabama, Roberts de Montgomery, avec un chargement de coton et autres articles.
Steamboat J Jennings, Allen, de Pemburg, avec un chargement de coton, &c.
Steamboat Caddo No 2, Graham, de Nashville, avec un chargement de coton, tabac, provisions, &c.
Steamboat Charles Hammond, Hard, de Cincinnati, avec un chargement de lard, porc, jambons, bœuf salé, whiskey, cordes, chandelle, &c.
Steamboat R Winslow, Norton de Cincinnati, avec un chargement de patates, beurre, fromage, jambons, whiskey, lard, bœuf salé, et autres articles.
Steamboat Lexington, Mather, de Louisville, avec un chargement de farine, liqueurs, pommes, patates, œufs, lard, bœuf salé, cordes, &c.
Steamboat Fashion, Anders, de Louisville, avec un chargement de farine, whiskey, bœuf salé, chandelles, légumes, porc, langues salées et autres provisions.
Steamboat Empire State, Harris, de Cincinnati, avec un chargement de whiskey, patates, farine, viandes salées, porc, jambons, œufs et autres provisions.

Arrivés Hier.

(☞ Pas d'arrivages de la mer hier)

STEAMBOATS.

Steamboat Delia, Castillo, de Nouvelle-Ibéria, avec un chargement de coton, bœuf salé, lard, &c.
Steamboat George Collier, Gosse, de Memphis, avec un chargement de coton.
Steamboat St Claire, Appleyate, d'Alexandrie, avec sucre, mélasse, coton, &c.
Steamboat Fort Jenkins, de Vermillionville, avec du coton, sucre et mélasse.
Steamboat Robt Campbell, Ramo, de Lafourche, avec coton, mélasse, provisions, &c.
Steamboat H B Mosby, Power, de Lafourche, avec un chargement de sucre et mélasse.
Steamboat Lucy, Robinson, d'Alexandrie avec un chargement de coton, sucre, mélasse, &c.
Steamboat Ambassador, Hunter, de Cincinnati, avec un chargement de viandes salées, farine, whiskey, patates, porc, jambons, chandelle, etc.
Steamboat Harem Power, Howley, de Cincinnati avec un chargement de bœuf salé, langues, cordes, toiles, porc, lard, pommes, patates, &c.
Steamboat Louis Whittaker, Andrews, de Cincinnati avec un chargement de farine, porc, jambons, viandes salées, légumes et autres provisions.

MEMORANDA.

New York, 5 janvier expédié navire Memphis, pour la Nlle-Orléans.
Boston, 3 janvier—Arrivé, navire Unicorn, de la Nlle-Orléans; expédié 4, navire Hampton, pour la Nlle Orléans.
Rockland 23 déc—Partie barque Luisa, Kimball, pour la Nlle Orléans.
Portland—Expédié navire John N Harris, pour la Nlle Orléans.
Charleston 13 janvier—barque Sumbia venant de la Nlle Orléans.

Ports Etrangers.

Havre 13 décembre—Arrivé, Manchester, de la Nlle-Orléans; Lexington des Kirby & [illegible] Naples déc, Monmouth de [illegible] 21 décembre navire Ferreri pour la Nlle Orléans 17 [illegible]
Liverpool 19 décembre—Arrivé navire Mariana, de la Nlle Orléans [illegible] pour la Nlle-Orléans [illegible] John Bryant [illegible] en chargement [illegible] pour la Nlle Orléans [illegible]
Londres [illegible] Expédié [illegible] Newport via la Nlle Orléans.
Gibraltar 9 décembre—Parti navire Lyceum pour la Nlle Orléans.
Hull 21 décembre—Parti navire Royal Victoria pour la Nlle-Orléans.
Deal 21 décembre—A l'ancre au bas de la rivière Deffy Chapin pour la Nlle-Orléans.

Départs des steamers de l'Océan Atlantique.

(DES ETATS-UNIS)

Cambria, de Boston pour Liverpool, le 21 Janvier.
Asia, de New-York pour Liverpool, le 28 Janvier.
Niagara, de Boston pour Liverpool, le 4 Février.
Baltic, de New-York pour Liverpool, le 7 Février.
America, de New-York pour Liverpool, le 11 Février
Europa, de Boston pour Liverpool, le 18 Février.

(D'EUROPE)

Arctic, de Liverpool pour New-York, le 7 Janvier.
Niagara, de Liverpool pour Boston, le 10 Janvier
Atlantic, de Liverpool pour New-York, le 17 Janvier
City of Pittsburg, de Liverpool p Philadelphie, le 21 Janv
Europa, de Liverpool pour Boston, le 24 Janvier.
Pacific, de Liverpool pour New-York, le 28 Janvier
Atlantic, de Liverpool pour New-York, le 31 Janvier.

Avis aux Coiffeurs.
ON DEMANDE un bon ouvrier coiffeur. S'adresser à M. Victor, rue St Charles, 16. [illegible]

Institutrice pour Familles.
UNE Dame anglaise (de Londres) ayant une éducation soignée, désirerait trouver un bon emploi d'institutrice dans une bonne famille.
Elle peut donner une excellente éducation en anglais, ainsi qu'en français, langue qu'elle parle couramment, musique, chant et dessin. On s'entend à une rémunération libérale. S'adresser à A. C. [illegible] à la poste ou au bureau de l'ABEILLE.

Pour Théâtres et Bals.
GALONS, Dentelles, Franges or et argent—Aussi, Masques en satin, velours, laiton et carton, à vendre chez le soussigné F. JAUFFROID, 10janv No 62, rue de Chartres

CONGROVE & BOYLE, Manufacturiers De Selles Harnais, Malles, Tuyaux Chapeaux de Pompiers, &c. —AUSSI— Marchands de Peaux, Cuir et Huile. 126, rue Tchoupitoulas, près Girod, Nouvelle Orléans.
N. B.—On achète des Peaux.

Bottes, Souliers et Brodequins. 234 caisses en débarquement des navires Suffolk, Rebecca et Richmond, ensemble avec un bel assortiment en magasin, à vendre à des conditions libérales par G. W. DUNBAR, 19jv 5, Magasins.

EN débarquement des navires Cumberland et Diogène, de Marseille
100 barriques vin de Bellefort
200 caisses vermouth de Ls. Noilly & Fils & cie
100 caisses vin muscat de Frontignan
200 do salaisons assorties, olives, câpres, anchois, cornichons;
100 paniers bouteilles vides de 22 onces.
150 caisses eau de fleurs d'oranger qualité sup.
20 [illegible] do do do
A vendre par ANT. GIRAUD, 19jv 46, Vieille Levée.

ABSINTHE & KIRSH—150 caisses absinthe de L. Noilly [illegible] & Co., 60 caisses Kirsch L. Noilly [illegible] & C., à vendre par ANT. GIRAUD, 10jv 46, Vieille Levée.

DATTES FRAICHES—2 jarres dattes fraîches, belle qualité, à vendre par ANT. GIRAUD, 19jv 46, Vieille Levée.

FRUITS CRISTALLISES—3 jarres fruits cristallisés en boîtes 1 livre, à vendre par ANT. GIRAUD, 19jv 46, Vieille Levée.

BOUCHONS—10 balles bouchons réguliers fins, de 15,000.
18 balles bouchons pointus fins, de 20,000.
10 " " à dame-jeannes, de 1,000.
3 " " à demi bouteilles, de 15,000
A vendre par ANT. GIRAUD, 19jv 46, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Diogènes, venant de Marseille
60 barriques vin rouge.
50 quarts porto doux de F. Grousset, à vendre par P. LONGIS, 19jv 47, Vieille Levée.

EN magasin d'importations diverses, à vendre par le soussigné,
60 quarts madère de F. Grousset.
50 barriques vin rouge ordinaire.
20 do vieux de Ch. Carrannieux.
15 do vieux de Genouilhac et Valery.
25 barriques blanc Haut Sauterne.
5 demi barriques do
100 caisses vin rouge Ch. Latour et St-Julien.
80 do vieux Médoc.
50 paniers champagne grandes et petites bouteilles de A. Garreau.
80 paniers huile Plagniol.
50 caisses cerises, prunes, poires, abricots à l'eau-de-vie.
5 ½ de pipes eau de vie, âme preuve
A vendre par P. LONGIS, 19jv 47, Vieille Levée.

VINS blancs—150 barils vin blanc Haut Sauterne, 100 barils vin blanc Haut Barsac; 20 barils vieux Haut Sauterne, 100 caisses Haut Sauterne; 4 barriques Haut Sauterne, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 19 jan 27, rue St-Louis

VINS rouges—250 barriques vin rouge St-Julien Médoc, 100 barriques vin rouge St-Estèphe, 10 barriques vieux St-Emilion; 500 caisses vin St-Julien Médoc, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 19 jan 27, rue St-Louis

MUSCAT—100 caisses Muscat de Frontignan, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 19 jan 27, rue St-Louis

BOUTEILLES, bouchons, &c.—150 paniers bouteilles vides; 60 paniers dito avec cachets; 10 balles bouchons fins réguliers; 10 balles bouchons à dames-jeannes; 300 dames-jeannes de un et deux gallons, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 19 jan 27, rue St-Louis

ABSINTHE, Vermouth, &c.—75 caisses absinthe Collin & Co; 50 caisses absinthe Pleuret & Co; 100 caisses vermouth; 300 paniers huile d'olive fine, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 19 jan 27, rue St-Louis

EN débarquement du navire Diogènes, venant de Marseille—
100 barriques vin rouge Bergasse;
150 paniers bouteilles vides;
100 caisses olives Amelloux;
40 do câpres capottes;
40 do cornichons à l'estragon;
30 do sardines en conserves;
30 do anchois à l'huile;
25 do absinthe Bourgeois & Bruneau;
30 do vermouth L. Noilly;
200 do vin Muscat de Frontignan;
1 tonneau sucre raffiné en pain, à vendre par R. TALAMON, 19 jan 186 et 188 rue Royale

Sociedad Catalana de Beneficencia.
Los miembros que componen esta sociedad, se reunirán en asamblea general, en su sala sita al No 14, de la calle Dumaine, entre Levee y Condé, el jueves 22 del corriente, a las 6 en punto de la tarde, para tratar de asuntos de la mayor importancia.
Se recomienda a los miembros, sean exactos pues media hora despues de la [illegible] se abrirá la asamblea con los que se hallen presentes.
De orden del presidente, MATEO BICHETO, Enero 12 Secretario

Fret, Colis, Malles, etc., expédiés par ADAMS & Co.
Express de New-York et de la Nouvelle-Orléans. Bureaux.
16, 18 et 19 Wall street, New York.
130 Main street, Hartford Ct
56 State street, New Haven, Ct
110 Chestnut street, Philadelphie, Pa.
102 Baltimore street, Baltimore, Md
Pennsylvania Avenue, Washington
7 Fourteen street, Richmond, Va
84 Washington street, Boston, Ms
13 jan ADAMS & Co, 72 rue du Camp

LES Cordonniers et Bottiers qui ont besoin de cuir à semelle, trouveront leur bénéfice à visiter le magasin des soussignés avant d'acheter ailleurs. COSGROVE & BOYLE, 19 jan—9 126, Tchoupitoulas

Importation directe de Jaconats, Ginghams, etc., français et anglais, genre nouveau, pour le commerce de la ville.
LES soussignés ouvriront lundi, 19 du courant, 60 emballes de jaconats, ginghams et étoffes pour pardessus, du dernier genre de Paris, du anglais, du meilleur choix. Ils invitent le commerce à venir examiner ces marchandises à l'encoignure Commune et Magasins. 19 jan—3 NORTH BROTHERS & Co.

VIN rouge de Cortaillod—10 caisses de qualité supérieure, en magasin et à vendre par B. TALAMON, 19 jan 186 et 188, rue Royale

FARINE—1,000 barils extra Ohio, à vendre par SECOMBE & VOORHIES, 19 jan 15, Tchoupitoulas

JAMBONS Greg et Shaye, John Shaye, S. Davis Jr, nouveaux jambons salés, à vendre par SECOMBE & VOORHIES, 19 janv 15, Tchoupitoulas

BEURRE—200 barillets de l'Ouest, 25 demi barils Goshen, à vendre par SECOMBE & VOORHIES, 19 janv 15, Tchoupitoulas

BŒUF—100 barils, 300 demi barils & [illegible] barils mess, pour famille, 75 barils, 100 demi do Wyer mess, 100 barils prime, à vendre par SECOMBE & VOORHIES, 19 janv 15, Tchoupitoulas

DIVERS—24 demi barils [illegible] 30 barillets langues de bœuf, 40 caisses langues fumées, 20 barils bœuf sec, 25 barils alcohol [illegible] whiskey, Oliver, 50 barriques riz [illegible] 100 caisses chandelles de l'Etoile, à vendre par SECOMBE & VOORHIES, 19 janv 15, Tchoupitoulas

EAU DE VIE—123 quarts de [illegible] Godard [illegible] de Lagrange 1821, 2 quarts do do do 1825, 17 octaves do do [illegible] 19 quarts do do do 1839 [illegible] 10 quarts do do Bonnet [illegible] octaves do do do 1845 [illegible] 12 quarts do do do J. Hennessy; 3 demi do do Martell & Co, 11 quarts do do J. Clossmann, 38 do do do J. Barreau [illegible] H. Baron & Co, 14 do do do Lafontaine [illegible] 20 do do do E. Lompey [illegible] 4 octaves do do do 1812.
Les marchandises ci-dessus sont sous les clefs de la Douane. A vendre par EUG. RO. HERFAU & Co, 19janv 17 et 19 rue St-Louis

AVIS.
LA société qui existait entre les soussignés, sous la raison de B. Masperreau & Co. est dissoute à compter du [illegible] 1852.
La nouvelle société de B. Nautré & Co. est chargée du règlement des affaires de l'ancienne société.
B. MASPERREAU, D. GUERIN, B. NAUTRE. 15 janv—1 m

Avis de société.
LES soussignés, successeurs de la maison B. Masperreau & Co, ont, par acte passé devant Joseph Lisbony, notaire public, le 14 janvier 1852, formé une société, à partir du 1er janvier 1852, sous la raison sociale de B. Nautré & Co, pour la continuation du même genre d'affaires au siège de l'ancien établissement, rue Condé No 25.
Ils osent espérer, par leurs efforts, mériter le patronage accordé à l'ancienne maison.
B. NAUTRE, A. C. CASBERGUE, B. MASPERREAU, en commandite, D. GUERIN. 15 jv—1 m

Grande occasion.
LES soussignés, à partir de ce jour, offrent en vente les marchandises [illegible] 14 jan F. & L. RIGLEY & Co

Jambons Westphalie américains
LES soussignés [illegible] MARTIN, OWEN & Co.

A VENDRE [illegible] Château Margaux [illegible] CAVELIER & MAXENT. 15 jan rue Royale, No 169

CHARBON pulvérisé [illegible] à vendre par [illegible] B. VALLS, 75 Magasins.

Société Philharmonique de la Nouvelle Orléans.
A une assemblée d'organisation de cette société tenue dans la soirée du 14 janvier, les personnes suivantes ont été élues pour un an:
H. Renshaw, président
E. R. Southmayd, premier vice-président,
[illegible], second [illegible]
H. D. Hewitt, secrétaire
[illegible] Lowe, trésorier
E. Haynes, [illegible]
G. Curto, chef d'orchestre
J. La Hache, organiste
La première assemblée pour la répétition aura lieu lundi soir, 19 janvier, au magasin de M. H. D. Hewitt, 30, rue du Camp. [illegible] H. D. HEWITT, 17 jan—2t Secrétaire

L. HENRY, Fabricant de Parfumerie et de Savon de toilette, en gros et en détail, 122, rue de Chartres, Nlle Orléans. Branche de la Maison, rue du Camp.
LES Marchands sont invités à venir visiter les échantillons de sa marchandise qui sera vendue à des prix très modérés. 17 jan—sab

LES soussignés ont formé une société sous la raison de AVET Brothers, pour le commerce de GROCERIES, d'après acte passé devant A. Chiapella, notaire en cette ville.
FRED. AVET, J. B. AVET, J. AVET—en commandite.
[illegible] 17 jan J. AVET

Dissolution de société.
LA société existant en cette ville sous la raison de Weyl & Cahn pour l'exploitation de la boulangerie No 71, Front Levée, troisième municipalité, est dissoute d'un commun accord [illegible] Toutes personnes ayant des réclamations contre la dite société sont priées de les présenter dans le plus bref délai possible, pour être réglées [illegible]
Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1852. 17 jan—3t A. WEYL

AVIS—M. STEPHEN R. GRIGGS, [illegible] de ce jour notre associé, la raison sociale sera à l'avenir SECOMB, VOORHIES & Co. Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1852. 17 jan SECOMB & VOORHIES

Fromage de Suisse.
24 BOITES reçues par le steamship Afrique [illegible] 17 jan [illegible] Dumaine

A VENDRE une Grocerie bien achalandée, située à l'encoignure Columbus et Villeré. S'adresser sur les lieux. 17 jan—6 t

RHUM de Barataria—25 barils rhum de Barataria à vendre par BERNARD TURPIN, 17 janv—6t No 30, Vieille Levée

CIGARES d'Allemagne—50,000 cigares d'Allemagne, dans les prix de $3 à $10 le millier, à vendre par BERNARD TURPIN, 17 janv No 30, Vieille Levée

PAPIER FLORETTE—500 rames papier florette, convenable pour le marché mexicain, en douane à vendre par BERNARD TURPIN, 17 janv 30, Vieille Levée.

FICELLE—4 boucauts ficelle, à vendre par BERNARD TURPIN, 17 janv 30, Vieille Levée.

FUSILS de chasse—3 caisses fusils à deux coups à vendre par BERNARD TURPIN, 17 janv No 30, Vieille Levée

PORCELAINE—16 boucauts porcelaine blanche, 6 caisses porcelaine blanche, à vendre par BERNARD TURPIN, 17 jan 30, Vieille Levée.

Avis au Commerce.
DES soumissions cachetées seront reçues à la chancellerie du Consulat de France, pour un prêt à la grosse de $2,000, pour payer les réparations du brick goëlette les *Amis Réunis*, de Bordeaux. Ces soumissions seront ouvertes samedi 17 courant, à midi précis. 13jan. 5t.

Grande Loge de l'Etat de la Louisiane.
La grande communication annuelle de la Grande Loge de l'Etat de la Louisiane sera tenue dans le local de la Loge la Persévérance, encoignure Dumaine et St Claude, le lundi soir, 19 du courant, à six heures et demie. Les officiers et les représentans sont priés d'être ponctuels.
Par ordre, EDWARD BARNETT, 16 jan Grand Secrétaire

AVIS.
Bureau du collecteur des taxes sur Cafés, Groceries, Restaurans, Billards, Salons de barre, Auberges, &c.
PREMIERE MUNICIPALITE.
LES propriétaires des susdits établissemens sont par la présente notifiés de se munir immédiatement de leur licence.
Tout établissement ouvert sans avoir au préalable obtenu licence sera rigoureusement poursuivi.
VICTOR LABATUT, 16 jan—1 m Collecteur.

LA résidence du docteur Lapeyre est établie à la Nouvelle-Orléans, 103, rue Bourgogne, entre Conti et St-Louis. 16 jan—3t eo 6t

J. B. BOIRON, rue Charles, 64.
VIENT de recevoir par les derniers arrivages de France un bel assortiment de marchandises, savoir:
Chemises de toile extra-fines, nouvelle coupe,
Cravates de fantaisie; cols nouveau genre,
Bretelles de soie; pantalettes [illegible]
Caleçons et gilets de peau en mérinos et soie,
Chaussettes blanches, écrues, rayées et fantaisie,
Brosses à dents, à ongles, à habits, etc.
Gants Jouvin pour hommes,
Cannes, parapluies, porte-monnaie,
Un assortiment très varié de parfumeries, venant des meilleurs fabricants de Paris,
Cheveux à toilettes, bandeaux, frisettes, toupets, etc.
—Aussi pour les familles—
Savon de guimauve, 1re qualité.

Articles pour Franc-Maçons.
Les membres des sociétés maçonniques sont informés qu'ils trouveront un bel assortiment d'insignes et ornements maçonniques, choisis par lui-même à Paris, et qu'il vendra à des prix raisonnables. 10 janv

CHARGE pour Bordeaux, à vendre par A. CARRIERE, 16 janv 35, Vieille Levée.

Nouveaux Bonbons.
UNE NEGRESSE sans enfant serait préférée. S'adresser à Madame MONNIER, rue Bourbon, No 139, entre St-Pierre et Toulouse. 20 jv—3t

Dix piastres de Récompense.
Seront données pour l'arrestation du nègre HENRY, âgé d'environ 40 ans, taille de 5 pieds 9 ou 3 pouces. On suppose qu'il se tient du côté d'Alger. A. POINCY & CO.

VON. HEBERT & Cie., 149, RUE DE CHARTRES
Librairie—Papiers peints—Articles de Bureaux.
Abonnements pour 1852
A L'Illustration—Journal Universel
La Revue des Deux Mondes.
Les Modes Parisiennes.
Le Conseiller des Dames.
Le Journal des Demoiselles.
Le Conseiller des Enfants.
L'Echo des Feuilletons.
La Revue Catholique.
" " Pittoresque,
Et à tous les Journaux de Modes—Littéraires—Artistiques—Scientifiques et Politiques—Journaux de Médecine, de Droit, de Pharmacie, d'Architecture, &c. &c.
Musée des Familles 1850—51. 6 jan

Victor HEBERT & Co., 149, RUE DE CHARTRES.
HISTOIRE du Consulat et de l'Empire Par Thiers.
Le 11me volume (édition de Paris) de cet ouvrage est prêt à être délivré aux souscripteurs. [illegible]

DELCROIX, Magasin de Papier Peint, 106, RUE DE CHARTRES, 106, Entre St-Louis et Conti.
VIENT de recevoir par les navires Globe et Belle Assise, du Havre, un magnifique assortiment de papiers peints de toutes les qualités [illegible]
Il invite Messieurs les entrepreneurs et les personnes qui ont des appartements à faire tapisser [illegible] impossible de trouver mieux et meilleur marché que chez lui [illegible] pose du papier.
DELCROIX, 106, rue de Chartres

C. YALE & Co, 27, RUE DES MAGASINS, MARCHANDS EN GROS D'ARTICLES DE FANTAISIE.
SOIERIES ASSORTIES, ARTICLES DE MODES, Dentelles, Broderies, Chapeaux de paille, Gants, Rubans, Bas, Franges, Plumes, Passementeries, Fleurs artificielles.
Le tout reçu par les dernières arrivées et formant un superbe assortiment auquel ils appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne.
C. YALE Jr. & Co. No 27, rue des Magasins, entre Gravier et Common [illegible]

Médicaments Homœopathiques.
LEFEVRE, rue Royale, No 210, prévient les médecins homéopathes, et les amis de l'homœopathie, qu'il vient de recevoir une consignation de médicaments [illegible] de CATELLAN frères [illegible] de Paris [illegible]
On trouvera à sa librairie les ouvrages suivants:
Manuel homéopathique par le docteur Jahr.
Homéopathie domestique par le docteur Hugel.
Manuel de médecine homéopathique, par le docteur [illegible]
L'homéopathie [illegible] pour servir de guide [illegible] des familles, par le docteur Bœnninghausen.
[illegible] 15 jan

A. STUKZENEGGER & ETERNOD, 44, RUE [illegible] ENCOIGNURE DE CHARTRES.
VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages d'Europe 130 caisses de marchandises se composant de:
10 caisses ginghams,
[illegible]

[illegible] H. BONNABEL, 15 jan

GRAND RABAIS! Marchandises vendues à 20 pour cent au-dessous du coût. Au No 22, rue de Chartres.
LE magasin autrefois occupé par M. Thomas Brady [illegible]

TAPIS, TOILE CIREE, &c.
RECEMMENT reçus des manufactures anglaises et américaines:
Tapis, tapisseries en velours et Bruxelles:
Tapis 3 plis, de Bruxelles, Ingrain et Vénitien.
Rideaux en drap, toiles, etc. Couvertures de tables, pianos, etc., tapis pour escalier [illegible]
Tapis en toile cirée, de 3 à 24 pieds de large [illegible]
Le tout est offert en vente aux prix [illegible] A. BROUSSEAU & Co.

Linge fait! Linge fait! Assortiment complet de linge fait de Mode, au magasin, No. 34, rue des Magasins, pour être vendu immédiatement à des prix sans précédents. ALFRED MONROE & Co.
AYANT en mains un immense assortiment de LINGE FAIT [illegible]
ALFRED MONROE & Co, 34, Magasins

Habillements et Habits en drap fin, meilleur marché que jamais.
NOUS [illegible]
ALFRED MONROE & Co, 34, Magasins

Pardessus! pardessus! Vente à Grand Rabais.
PARDESSUS couverts, pardessus en drap pilote, pardessus en drap Whitney, toute espèce de pardessus peut être maintenant achetés à des prix plus bas qu'ils n'ont jamais été offerts à la Nlle Orléans. ALFRED MONROE & Co, 34, Magasins

AVIS.
LA société existant jusqu'à présent entre les soussignés sous le titre de "North Brothers" a été ce jour dissoute par consentement mutuel. N'importe lequel des associés et North Brothers & Co. auront le droit de liquider.
Nouvelle Orléans, 31 décembre 1851. JAMES E. NORTH, W. H. NORTH.

Avis d'association.
LES soussignés ont formé une association pour continuer les affaires de marchandises sèches à leur ancien établissement, encoignure Magasins et Common sous la raison de North Brothers & Co.
Nouvelle Orléans, 1er janvier 1852. HARVEY NORTH, Wm H. NORTH, ALEX DUTHIL, E. F. SMEDES.

Avis d'association.
LES soussignés ont formé une association sous la raison de JAMES E. NORTH & Co, pour la transaction des affaires de Bottes, Souliers, Chapeaux, etc. Ils occuperont incessamment une partie du magasin de l'ancienne maison de North Brothers, 11, rue des Magasins. JAMES E. NORTH, 1 jan—1 m EMILE MARQUEZE.

VIN ROUGE ET BLANC—En magasin et à vendre par le soussigné,
100 barriques vin rouge St-Julien,
48 do do do
60 do do do
260 do do St-Estèphe,
14 do do blanc Haut Barsac
150 barils do do Haut Sauterne,
50 barriques vin rouge Montferrand,
40 do do vieux St-Julien pour famille,
X LAMBERT, 9 déc 62, Magasins.

Linge fait pour Enfants. F. FABRE & CO., 90, Magasins,
ONT récemment reçus par l'Empire City, un grand assortiment additionnel de linge fait pour enfants, qui, joint à ce qu'ils avaient en main, font de leur assortiment le plus complet qu'il y ait en ville. Nous engageons nous sans à venir examiner par eux-mêmes.
27déc F. FABRE & Co., 90, Magasins.

EN débarquement du navire Cumberland, de Marseille, à vendre par les soussignés:
100 caisses 12 bouteilles Muscat Frontignan
40 paniers do huile d'olives de Plagniol.
80 paniers 24/2 do do do
52 caisses de 12 seaux eau de fleur d'oranger,
155 caisses salaisons, olives, cornichons, câpres,
10 caisses anchois à l'huile,
1 jarre nougat en boîtes
V. & E. MAIGNAN, 7jan 85 et 87, rue Toulouse.

A. PAYA & CO., 56, RUE DE CHARTRES
REÇU par les navires Globe & Asia, un grand nombre des meilleurs ouvrages de littérature française, entre autres:
Esquisses d'une Philosophie, par Lamennais;
Le Tailleur de St-Point,
Geneviève, par A de Lamartine
Histoire de la Restauration
Souveraineté du Peuple, par [illegible]
Etudes biographiques, par [illegible]
Œuvres de V. Cousin;
Histoire du Consulat et de l'Empire [illegible]
Portraits politiques, &c. &c.
Et un assortiment d'ouvrages illustrés pour étrennes.
Aussi:—Articles pour l'écriture, [illegible] jouets, cartonnage et bonbons fins, &c. &c.

Rue Royale, No. 139, AU DESSUS DE L'HOTEL ST LOUIS. *REOUVERTURE.*
A. HERNANDEZ, avantageusement connu [illegible] ayant constamment en magasin un assortiment complet de cigares de première qualité et des meilleures marques, annonce à ses amis et au public en général qu'il vient de faire la réouverture de son magasin [illegible]
Il espère que ses amis et connaissances voudront bien lui continuer leur patronage. [illegible]

BARILS DE MELASSE—1000 barils garantis, bon, à vendre délivrable à la côte, à $1 le baril, par LOISON & SILVESTRE, 9 jan 34, rue de la Douane

CHAPEAUX de Paille, pour hommes et dames—7 caisses en débarquement du navire Belle-Assise, du Havre, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 30 déc. 34, rue de la Douane.

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

LUNDI 19 JANVIER 1852

LA FAVORITE,

Grand opéra en 4 actes, de Donizetti.

☞ On commencera à 6 ¾ heures

Au premier jour,

LA REINE DE CHYPRE.

(Opéra en 5 actes, d'Halévy.)

Théâtre des Variétés,

LUNDI 19 JANVIER 1852

Daughters of the Stars, [illegible] la veuve capricieuse, ballet [illegible] et la compagnie. Le spectacle [illegible] The Happiest day of my life.

Les courses de la Louisiane commenceront le [illegible] 20 janvier et continueront six jours. JOHN CLARK, Propriétaire.

Le Courrier et l'Orléanais sont priés de [illegible]

GRAND CONCERT Mercredi 21 du courant A LA SALLE DE L'ARMORY.

UN appel est fait à la libéralité du public de la Nlle Orléans, au nom de l'infortuné KUFFNER, avantageusement connu de l'orchestre du Théâtre d'Orléans [illegible] grand concert vocal et instrumental à la Salle de l'Armory, le MERCREDI [illegible] M. KUFFNER [illegible]

BAL DU GLOBE. Encoignure St-Pierre et St-Claude. [illegible]

Un Grand Bal Maçonnique sera donné à la SALLE DE L'ARMORY le [illegible] 28 janvier 1852, au GRAND CONSEIL [illegible] sous le patronage de la TRES VENERABLE GRANDE LOGE de l'Etat de la Louisiane.

Et sous la direction des personnes ci-après nommées:

John McKee,	F. Caisergues,
J. R. Brady,	G. W. Race,
S. O. Riel,	A. Fernandez,
J. Santini,	R. C. Elliot,
[illegible] Goodman,	A. Bruné,
A. Ouest,	F. Sanchez

COMITE D'INVITATION

B. Herriman,	B. Blomfield,
J. T. Pemberton,	R. P. Voorhees,
M. W. Perkins,	J. Gerlach,
E. Barnett,	A. Delarosa,
J. Blake,	J. Landon,
J. L. Warner,	A. Derbes

Le prix du billet pour un cavalier et autant de dames qu'il voudra inviter, [illegible] fixé à 3 piastres.

[illegible]

N. B. Aucun billet ne sera vendu à la porte. [illegible]

Compagnie de Navigation d'Orléans. Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1852.
LES actionnaires de cette compagnie sont par le présent notifiés que l'élection annuelle de [illegible] directeurs qui devront servir pendant un an [illegible] au bureau de la compagnie, le lundi 2 février 1852, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. Bureau, encoignure Toulouse et Franklin. 14 janv HENRY GUYOL, secrétaire

Bureau de la Compagnie de [illegible]
L'ELECTION annuelle de six Directeurs [illegible] aura lieu [illegible]

Banque de l'Union de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, 7 [illegible]
UNE élection par les actionnaires [illegible] aura lieu à la maison de banque, [illegible] St-Charles, le lundi, 2 février prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M. [illegible] caissier

Banque de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, [illegible]
LES Actionnaires de cette institution [illegible] élection [illegible] directeurs aura lieu à la maison de Banque [illegible] du courant, entre 11 heures A. M. et 2 heures [illegible] R. M. DAVIS, Caissier

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.
L'ELECTION annuelle de [illegible] directeurs [illegible] lundi, 2 de février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures [illegible]

Banque des Citoyens de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1851.
L'ELECTION annuelle de treize directeurs [illegible] FLO. ROUSSEAU Caissier

Bureau de l'agence de la Compagnie d'assurances mutuelle du Soleil. Nouvelle-Orléans, 13 décembre 1851.
UN dividende pour 1851, sur les scripts de cette compagnie sera payé à ce bureau. 12 déc—1m L. MATHEWS agent

Banque des Négocians et des Artisans. Nouvelle Orléans, 27 décembre 1851.
L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette institution aura lieu au local de la Banque, lundi, 26 janvier prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi. D. CRUZAT, 27déc—1d Caissier

Mairie de la Nouvelle-Orléans. 11 janvier 1852.
M. JAMES ROBB, le président de la Compagnie du Gaz a généreusement mis à ma disposition 2,000 barils de charbon (coke), pour être distribués parmi les pauvres de la ville. Les personnes qui ont besoin de combustible pour se chauffer et sont malheureuses, sont informées de se présenter à mon bureau de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. A. D. CROSSMAN, Maire

Vdo de FUENTES, J. CHALAND, PDO DE FUENTES & CO., Négociants Commissionnaires, IMPORTEURS DE VIN DE BORDEAUX, EAUX DE VIE ET DE CIGARES DE LA HAVANE, ETC. 9déc—6m 99, Vieille-Levée

AVIS. Aux Fashionables. AUX MAGASINS D'ALBERT & [illegible] Rue de Chartres, 37, et encoignure Royale [illegible] St-Louis.
Les premiers chapeaux mode d'automne de Paris viennent d'être reçus.
Aussi qu'un large et bel assortiment de chapeaux et casquettes de fantaisie, pour enfants de tout âge et jeunes gens.
Aussi—Chapeaux d'amazone, pour dames. Capotes en castor gris et noir, pour dames.
Le tout confectionné sous la surveillance du [illegible] Sr. J. J. Albert [illegible]

A LOUER. Les magasins suivants, faisant partie de la bâtisse St Louis:
Le magasin situé rue Royale à gauche de l'hôtel St Louis.
Le magasin attenant à celui ci-dessus décrit.
Le magasin situé rue St Louis, [illegible]
Le magasin attenant à celui ci-dessus décrit, le plus proche de la rue de Chartres. S'adresser à la BANQUE DES CITOYENS. 25 oct [illegible]

A LOUER—UN MAGASIN No 22 [illegible] rue, entre Hôpital et Quartier—DEUX MAGASINS rue Galatin, entre Hôpital et Quartier. S'adresser à ALEX. BONNEVAL [illegible] Passage de la Bourse, entre Douane et Bienville.

A LOUER—Une jolie maison [illegible] composée de cinq pièces, cour et [illegible] située rue du [illegible] 3me municipalité. S'adresser à PAUL LACROIX [illegible]

BOTTES POUR [illegible]

Bottes, Souliers et Chapeaux.
300 caisses [illegible] J. HOBBS & Co, 22 déc [illegible] rue de la Douane

Bottes, Souliers et Brodequins.
300 caisses en débarquement des navires [illegible] Cook, Forest Prince, Antelope et [illegible] à vendre à bon marché par JOHN M. GOULD & Co 6 jan [illegible] rue des Magasins

Chapeaux—Chapeaux.
EN débarquement du navire Pacific [illegible] Un grand assortiment de chapeaux laine, soie, anglais et moleskin, à vendre à des conditions libérales par J. M. GOULD & Co. 6jan rue des Magasins

AVIS. Bottes, Souliers, Chapeaux et Casquettes en gros.
Les soussignés ont maintenant en main et recevront continuellement un [illegible] assortiment complet de bottes, souliers et chapeaux qu'ils offrent à vendre à des prix réduits et à des termes libéraux. Leur assortiment consiste en partie des articles suivants:
Brodequins.
Russett pour hommes, jeunes gens et garçons [illegible] grandeurs régulières et extras.
Kip, cuir patenté, veau, veau marin, cheville, cousu et imitation cousu.
Bottes.
Pour hommes, garçons, jeunes gens et enfans, en veau, veau marin, kip, cheville, cousu et imitation cousu.
Guêtres, Bottes et Brodequins.
Pour dames, demoiselles, enfans et domestiques fins et ordinaires.
Chapeaux et Casquettes.
Pour hommes, garçons, jeunes gens et enfans, de tous genres, grandeurs et qualités.
N. B.—Ayant pris des arrangements pour la manufacture de nos marchandises avec les meilleurs ouvriers, nous sommes à même de pouvoir offrir [illegible] meilleur et dernier genre, et nous invitons les acheteurs à venir visiter notre assortiment avant de faire leurs achats ailleurs.
JAMES E. NORTH & Co, 15 jan 11, Magasins

JOUETS! JOUETS!
100 caisses jouets assortis, directement d'Allemagne, très convenables pour les détaillans de la ville et de la campagne, à vendre à bon marché par UGAR POLLARD & CO., No 18, rue du Canal.
Aussi: 100 caisses [illegible] 15 déc—1m

TRAITES sur Paris, l'Angleterre et New-York, à vendre par A. J. DENNISTOUN & CO, 10 nov—1an No 21, rue Gravier

MATCHES.
LES allumettes de L. A. [illegible] rue du Cirque, No 203, et [illegible] de E. Lecour, de New York, sont à vendre chez J. B. LANG, No 138, rue de Chartres.